



Association pour la Protection du **Gardon** et de ses Affluents

Association régie par la loi 1901
N° R.N.A. W302018807

Lettre
2

Collias, le 22 octobre 2024

Objet : le barrage de Collias

**Monsieur Jonathan PIRE
Maire**

**Mairie de Collias
52, route d'Uzès
30210 COLLIAS**

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le 21 octobre votre courrier du 18 relatif au seuil de Collias.

Votre lettre précise que la commune de Collias : « ... *clôture définitivement le dossier relatif à l'ouvrage du seuil des Machines et opère un retrait immédiat* ».

En d'autres termes : la commune perdrait la propriété de son barrage.

La perte de ce bien pour la commune nous paraît très préjudiciable et contraire aux règles qui régissent le droit de propriété ; il est donc urgent que vous demandiez à l'Administration de préciser les termes suivants :

- **Quels sont les nouveaux éléments dont la collectivité a été saisie pour parvenir à une telle conclusion ?**
- **Il est nécessaire que l'Administration vous produise les actes notariés qui fonderaient ces « nouveaux éléments ».**

À notre sens, c'est bien la commune de Collias qui est propriétaire aujourd'hui du barrage et du moulin de la rive droite.

Il ressort effectivement des recherches que nous avons opérées en son temps dans les **Archives départementales du Gard** qu'une erreur de lecture a dû être commise au sujet des « *nouveaux éléments* » invoqués dans votre lettre.

En effet, le cadre historique du barrage et ses deux moulins est le suivant :

- **Le 22 avril 1886**, la commune de Collias a acheté à Monsieur Pascal BERNARD le barrage et les deux Moulins qui y sont attenants, selon acte reçu par Maître GAZAGNE, Notaire à Remoulins. Le Maire de l'époque était Monsieur Mathurin BARGETON, signataire de l'acte d'achat.

- Ces trois biens sont nommément mentionnés dans l'acte d'achat de 1886.
- **Le 6 septembre 1977**, la commune de Collias a vendu à Madame et Monsieur ROBIN le Moulin de la rive gauche (dit : les Machines), selon acte reçu par Maître BRUANDET, Notaire à Uzès. Le Maire de l'époque était Monsieur Scipion JOUBERT, signataire de l'acte.
- **Depuis le 22 avril 1886**, il s'agit de la seule vente réalisée par la commune concernant le barrage sur le Gardon et les deux moulins qui le bordent.

Dans ces conditions, la commune de Collias est bien aujourd'hui **toujours propriétaire du barrage et du moulin de la rive droite**.

Notre association souhaite donc que vous interveniez le plus rapidement possible auprès des Services de l'État afin qu'ils précisent les raisons de leur nouvelle position au sujet du barrage et son moulin de la rive droite, en produisant les actes notariés qui ont fixé les achats successifs de ces biens, ceci, afin que le patrimoine du village ne se trouve pas amputé sans raison.

Restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Esberard', written on a light-colored rectangular piece of paper.

Jean-Marc ESBERARD